Nations Unies E/AC.51/2013/6

Conseil économique et social

Distr. générale
1er avril 2013
Français
Original : anglais

Comité du programme et de la coordination
Cinquante-troisième session
Session d'organisation, 25 avril 2013
Session de fond, 3-28 juin 2013
Point 4 b) de l'ordre du jour provisoire*
Questions de coordination : Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique

Appui du système des Nations Unies au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Le présent rapport donne un aperçu des activités entreprises par le système des Nations Unies en faveur du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) depuis juin 2012. Il s'articule autour de neuf modules thématiques établis dans le cadre du mécanisme de coordination régional des organismes des Nations Unies intervenant en Afrique, créé par la Commission économique pour l'Afrique.

Le rapport rappelle qu'il est nécessaire que les entités des Nations Unies élaborent une méthode de contrôle afin d'examiner et évaluer les effets de l'appui apporté à la mise en œuvre du NEPAD. Il est demandé aux Nations Unies d'apporter un soutien mieux ciblé et mieux coordonné aux pays africains pour mettre en œuvre les recommandations figurant dans le document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, intitulé « L'avenir que nous voulons », ainsi que pour assurer une cohérence entre les recommandations et le programme de développement pour l'après-2015.

* E/AC.51/2013/1.

13-27565X (F)

Merci de recycler

I. Introduction

1. À sa quarante-cinquième session, le Comité du programme et de la coordination a recommandé que l'Assemblée prie le Secrétaire général de faire rapport au Comité à sa quarante-sixième session, et tous les ans par la suite, sur l'appui fourni par les organismes des Nations Unies au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD), un programme de l'Union africaine (voir A/60/16, par. 237). L'Assemblée a fait sienne cette demande dans sa résolution 67/236.

II. Appui à la mise en œuvre du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique

2. Le présent rapport décrit les activités entreprises par les entités des Nations Unies en faveur du NEPAD depuis juin 2012, qui s'articulent autour de neuf modules thématiques correspondant aux priorités du NEPAD. Il a été préparé sur la base des renseignements transmis par les organismes, institutions et départements du système des Nations Unies en réponse à la demande du Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique, qui souhaitait des informations sur les activités, programmes et projets essentiels mis en œuvre en 2011-2012, et plus particulièrement sur leurs résultats et effets tant sur le plan qualitatif que quantitatif.

A. Développement des infrastructures

3. Le module relatif aux infrastructures, coordonné par la Commission économique pour l'Afrique, comprend quatre sous-groupes : l'eau et les installations sanitaires, l'énergie, les technologies de l'information et des communications et les transports.

4. Durant la période considérée, la Banque mondiale a renforcé sa participation à l'intégration régionale de l'Afrique par le biais de sa Stratégie d'aide à l'intégration régionale de l'Afrique subsaharienne, et a débloqué plus de 2 milliards de dollars pour le financement d'opérations réalisées dans le cadre de projets d'infrastructure définis dans le plan d'action pour l'Afrique 2010-2015 de l'Union africaine/ NEPAD. Dans le secteur de l'énergie, la Banque mondiale a apporté son soutien au projet d'une autoroute de l'électricité pour l'Afrique de l'Est, qui a permis à 2,2 millions de personnes en Éthiopie et 500 000 personnes au Kenya d'avoir plus facilement accès au réseau électrique. La Commission économique pour l'Afrique a fourni une importante contribution à l'élaboration des volets du Programme de développement des infrastructures en Afrique consacrés à l'énergie et au transport, initiatives qui se situent dans le droit fil de l'architecture institutionnelle pour le développement des infrastructures en Afrique.

5. Le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI), l'Agence de planification et de coordination du NEPAD (Agence du NEPAD), la Commission de l'Union africaine et la Banque africaine de développement ont mené une collaboration fructueuse autour de l'initiative du Secrétaire général intitulée « Énergie durable pour tous ». Dans le cadre de ce partenariat, le PNUD a prêté son concours à la réalisation d'études sur les lacunes observées dans 16 pays d'Afrique subsaharienne et a organisé une série d'ateliers régionaux qui ont débouché sur

l'adoption des directives africaines pour les plans d'action nationaux axés sur la recherche de sources d'énergie durable pour tous.

6. L'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) s'est associée au Barefoot College (Inde) pour dispenser à des femmes vivant en milieu rural au Libéria, au Soudan du Sud, en Ouganda et en République-Unie de Tanzanie une formation aux techniques solaires. Grâce à cette initiative, ces communautés ont pu bénéficier d'une alimentation en électricité solaire. Les membres du groupe thématique ont également défini un cadre bioénergétique tenant compte des besoins particuliers des femmes; ils ont formulé des principes directeurs visant à favoriser la création d'emplois locaux décents dans le domaine de la bioénergie, et ont mis au point des modèles de partenariats associant les secteurs public et privé pour financer le développement d'infrastructures énergétiques rurales en Afrique.

7. Dans le domaine des technologies de l'information et des communications, la Commission économique pour l'Afrique a, en collaboration avec l'Union internationale des télécommunications (UIT) et la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), organisé une série d'ateliers sur l'harmonisation de la cyberlégislation et sur la cybersécurité, qui ont notamment abouti à un projet de Convention de l'Union africaine sur la cybersécurité qui devrait être adopté en mai 2013 lors de la vingt-et-unième session ordinaire du sommet de l'Union africaine. Un appel pressant a été lancé aux États membres afin qu'ils intègrent des orientations et législations en matière de cybersécurité dans leurs politiques et stratégies relatives aux technologies de l'information et des communications; les communautés économiques régionales ont quant à elles été invitées à se pencher sur le problème de la cybersécurité et à œuvrer à l'harmonisation des politiques et législations y afférentes. L'Union internationale des télécommunications a poursuivi sa collaboration avec l'Agence du NEPAD, la Commission de l'Union africaine, la Commission économique pour l'Afrique, la Banque africaine de développement, la Banque mondiale et d'autres partenaires dans le cadre du prolongement du sommet « Connecter l'Afrique » pour développer des infrastructures technologiques en Afrique. Ses activités ont eu une incidence directe sur la promotion et la défense des partenariats associant les secteurs public et privé du NEPAD.

8. Dans la cadre de son projet de création d'une « dorsale internet en Afrique centrale » (Central African Internet Backbone – infrastructure permanente à haut débit) et d'une infrastructure de communications régionales en Afrique de l'Ouest, la Banque mondiale a aidé sept pays africains à se connecter à des réseaux câblés internationaux à large bande et à des réseaux régionaux. L'accès à l'internet a ainsi pu être amélioré d'au moins 50 % dans la quasi-totalité des pays concernés.

9. Pour ce qui est de l'eau et des installations sanitaires, l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) a renforcé les capacités nationales et régionales en matière d'utilisation des techniques nucléaires pour les ressources hydriques. En juillet 2012, elle a lancé un projet quadriennal de gestion des ressources hydriques du Sahel destiné à mieux permettre aux pays sahéliens d'évaluer et de gérer leurs ressources en eau. L'Organisation maritime internationale (OMI) a organisé des séminaires de formation pour plus de 700 fonctionnaires africains dans des secteurs essentiels, notamment la sûreté maritime, la sûreté portuaire et la protection du milieu marin contre la pollution des navires.

B. Gouvernance

10. Le groupe thématique de la gouvernance, coordonné par le PNUD, soutient les programmes de gouvernance de la Commission de l'Union africaine, de l'Agence du NEPAD et des communautés économiques régionales. Il se subdivise en quatre sous-groupes : gouvernance économique et gestion des entreprises, droits de l'homme, service public et administration, et démocratie et gouvernance.

11. Dans le cadre de son programme régional relatif au contrôle des drogues, à la prévention de la criminalité et à la réforme de la justice pénale dans les États arabes pour la période 2011-2015, l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) a incité les nouveaux gouvernements égyptien et libyen à mettre en place des réformes en matière de gouvernance et à instaurer l'état de droit. L'ONUDC a aidé les autorités égyptiennes à se doter de mécanismes destinés à lutter contre le blanchiment d'argent et à faciliter le recouvrement des actifs.

12. L'ONUDI a apporté son concours au programme du NEPAD concernant la gouvernance économique en aidant les entreprises à adapter leurs milieux de travail aux normes internationales. Il a contribué à la restructuration et à la modernisation des industries au sein de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale en soutenant le développement du secteur privé au niveau politique, institutionnel et industriel afin de le rendre compétitif en termes de prix, de qualité et d'innovation.

13. Grâce à son système de réglementation en ligne, la CNUCED a aidé 11 pays africains à simplifier leurs règles et procédures pour la création d'entreprises. Cela s'est traduit par une plus grande transparence et un renforcement des capacités institutionnelles, ce qui a permis d'accroître l'attractivité des pays africains pour les investisseurs étrangers. Le Programme d'examen de la politique d'investissement imaginé par la CNUCED a contribué à améliorer le milieu de travail dans plusieurs pays africains. En outre, quatre pays d'Afrique qui ont fait l'objet d'un tel examen figurent actuellement parmi les dix pays les plus réformateurs du classement de la Banque mondiale pour la facilité à faire des affaires. En 2012, la CNUCED a publié son Cadre directeur pour l'entreprenariat, qui donne aux décideurs africains un ensemble d'outils dont la finalité est d'élaborer, de contrôler et d'évaluer les politiques nationales en matière d'entreprenariat. Sur la base des recommandations énoncées dans le Cadre précité, le Gouvernement du Nigéria a revu sa politique nationale concernant les micros, petites et moyennes entreprises.

14. L'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI) a prodigué des conseils techniques afin de faciliter les processus de planification nationale au Tchad, dans les Comores, au Congo, en Guinée équatoriale, en Éthiopie, en Gambie, au Kenya, à Madagascar et en Sierra Leone, l'objectif étant d'adopter des politiques en matière de propriété intellectuelle et de mener des audits, au niveau national, sur cette question. En fournissant une assistance technique au Groupe africain durant les négociations multilatérales à Genève, l'OMPI a conforté la participation de l'Afrique au groupe de travail ad hoc sur le développement juridique du système de Madrid concernant l'enregistrement international des marques.

15. Sur les questions relatives aux droits de l'homme, les membres du groupe ont organisé des entretiens entre les présidents des organes des Nations Unies créés en vertu d'instruments relatifs aux droits de l'homme et ceux des mécanismes africains des droits de l'homme. Ces entretiens, qui se sont déroulés en juin 2012 en Éthiopie,

ont permis de mettre en avant les complémentarités en matière de promotion et de protection des normes relatives aux droits de l'homme.

16. S'agissant de la démocratie et de la gouvernance, les membres du groupe ont apporté leur soutien au secrétariat du Mécanisme africain d'évaluation par les pairs en facilitant les processus d'examen et d'auto-évaluation de plusieurs pays et en y participant. La situation de la République-Unie de Tanzanie et celle de la Zambie ont ainsi pu être passées au crible, ce qui porte à 17 le nombre de pays ayant fait l'objet d'un examen par les pairs. Le Tchad, le Niger, et la Tunisie ont adhéré au mécanisme durant la période considérée, de sorte qu'ils sont désormais 33 pays à en être membres. En juin 2012, avec l'aide des Nations Unies, la Commission de l'Union africaine a lancé la plate-forme de gouvernance africaine, organe de coordination de l'architecture africaine de gouvernance. La plate-forme facilite les flux d'informations, les échanges, le dialogue et les actions communes entre les divers acteurs de la gouvernance africaine.

17. En juillet 2012, le Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique a organisé, en collaboration avec le Centre international Kofi Annan de formation au maintien de la paix, une réunion d'experts sur la « Gestion de la diversité en Afrique ». La réunion a contribué à faire mieux comprendre l'importance qu'il y a à garantir et à renforcer la participation de différents groupes de population, notamment les femmes, les jeunes et la société civile, aux processus visant à instaurer la paix, l'unité et l'intégration du continent. Les recommandations issues de cette réunion ont été reprises par le huitième Forum sur la gouvernance en Afrique.

18. En octobre 2012, le huitième Forum sur la gouvernance en Afrique, placé sous le thème « Démocratie, élections et gestion de la diversité en Afrique » et organisé conjointement par la Commission économique pour l'Afrique, le PNUD et l'Union africaine a suscité un intense débat sur les orientations et l'évolution de la gouvernance en Afrique et a permis de mieux comprendre ces questions.

19. ONU-Femmes a apporté une assistance technique à la République démocratique du Congo pour la prise en compte du principe d'égalité des sexes dans ses processus électoraux et l'élaboration de nouvelles lois sur la parité. Dans le Sud Kivu, elle a mené une action de sensibilisation auprès de 50 chefs de partis politiques, 60 journalistes et 150 dirigeants de la société civile sur l'importance de la présence de femmes aux postes à responsabilité, et a formé 100 élues et candidates potentielles aux stratégies électorales, ce qui s'est traduit par une hausse de 35 % du nombre de femmes inscrites sur les listes électorales. Au Sénégal, ONU-Femmes a apporté une aide financière et technique au ministère de la Femme, de l'Enfant et de l'Entreprenariat féminin pour la mise au point de la version définitive et l'adoption d'une loi sur la parité. Le texte a pris effet en temps voulu pour les élections parlementaires de juillet 2012 et a permis de quasiment doubler le pourcentage de femmes présentes au Parlement, passé de 22,7 à 42,7 %.

20. Le Fonds des Nations Unies pour la démocratie a contribué au financement de 29 nouveaux projets émanant d'organisations locales de la société civile et visant à consolider la démocratie. Il a soutenu le renforcement des cadres juridiques pour l'accès à l'information en Afrique subsaharienne, le dialogue démocratique et la cohésion sociale en Côte d'Ivoire, ainsi qu'un projet de lutte contre la violence et la discrimination à Djibouti. Il a également appuyé la participation des citoyens au Ghana, l'intégration des femmes dans le processus de démocratisation en Lybie et l'engagement des jeunes et de la société civile dans le dialogue public en Afrique du

Nord. Il a par ailleurs apporté son concours à d'autres projets, comme la promotion de la tolérance politique au Malawi, la place des femmes dans la gouvernance locale au Mozambique et l'implication des femmes dans les procédures budgétaires locales au Niger. Le Fonds a œuvré à la mise en place de mouvements sociaux en Sierra Leone et au renforcement des capacités des parlementaires de ce pays. Ces projets ont permis à tous les groupes concernés de participer davantage à la prise de décision et à la gouvernance, et de s'engager plus activement dans ce processus.

C. Paix et sécurité

21. Le groupe thématique de la paix et de la sécurité, coprésidé par le Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine, au nom du Département des affaires politiques du Secrétariat, et par le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, comprend trois sous-groupes : architecture africaine de paix et de sécurité, reconstruction et développement après un conflit, droits de l'homme, justice et réconciliation.

22. Au cours de la période considérée, le Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine a facilité l'organisation de deux réunions de haut niveau de l'Équipe spéciale conjointe ONU-Union africaine chargée des questions de paix et de sécurité, réunions visant à faire le point sur la situation dans l'est de la République démocratique du Congo, au Mali et en Somalie.

23. Dans le cadre du sous-groupe « architecture africaine de paix et de sécurité » de l'Union africaine, le Département des opérations de maintien de la paix du Secrétariat a contribué à la réalisation d'une évaluation des besoins en formation de la Force africaine en attente. Il s'agissait ici de renforcer les capacités civiles et policières de la Force afin de développer son caractère pluridimensionnel et de faire en sorte qu'elle devienne pleinement opérationnelle d'ici 2015. Le Département a continué d'aider l'Union africaine à planifier, lancer et gérer des opérations de maintien de la paix, notamment pour le déploiement d'une force militaire internationale au Mali, conformément à la résolution 2085 (2012), et à planifier et gérer la Mission de l'Union africaine en Somalie.

24. Le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest, l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire et la Mission des Nations Unies au Libéria encouragent la mise en place d'une stratégie sous-régionale pour s'attaquer aux mouvements transfrontaliers de groupes armés et d'armes, dans le respect des résolutions n^{os} 2000 (2011) et 2066 (2012) du Conseil de sécurité.

25. Le Département des affaires politiques a apporté son soutien à la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) pour l'élaboration d'une stratégie sous-régionale de lutte contre le terrorisme, qui a été approuvée par le Conseil de médiation et de sécurité de la CEDEAO lors d'une réunion ministérielle en février 2013. Le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest intensifie également ses efforts pour renforcer les capacités sous-régionales de prévention des conflits et de médiation; il participe pour ce faire à la constitution d'un département de médiation de la CEDEAO au Nigéria. Il a collaboré étroitement avec la CEDEAO, le secrétariat de l'Union du fleuve Mano et l'Union africaine pour passer en revue l'évolution de la situation politique et des problèmes de sécurité au niveau régional, et déterminer comment anticiper et coordonner des mesures collectives en réponse aux défis qui pèsent sur la paix et la sécurité.

26. L'ONUDC a offert sa coopération aux communautés économiques régionales et à l'Agence du NEPAD par le biais de son programme régional pour l'Afrique orientale (période 2009-2012) et son programme régional pour l'Afrique de l'Ouest (période 2010-2014). Elle a aidé ses homologues nationaux au Kenya, à Maurice et aux Seychelles à poursuivre et arrêter les pirates présumés, et à concevoir des stratégies de communication contre les actes de piraterie. À la demande de l'Éthiopie, l'ONUDC a entrepris d'élaborer un programme national intégré de lutte contre le trafic de drogue et le crime organisé dans ce pays.

27. ONU-Femmes s'est attachée à promouvoir l'accès des femmes aux postes à responsabilité dans le domaine de la paix et de la sécurité en renforçant leurs capacités à défendre les intérêts des groupes de la société civile concernés et en sensibilisant les autorités gouvernementales à ces questions. Au Mali, elle a amené plus de 1 000 femmes à participer à l'élaboration de déclarations relatives à l'importance de la présence des femmes dans les processus de médiation et de négociation.

28. En Côte d'Ivoire, le Département des opérations de maintien de la paix a poursuivi ses activités, en collaboration avec l'Union africaine et la CDEAO, visant à faciliter la transition sur la voie d'une paix durable, de la sécurité et de la reprise économique. Il a continué à apporter un soutien dynamique aux initiatives des États membres de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs et de la Communauté de développement de l'Afrique australe. Il a institué un partenariat stratégique pluriannuel sur la réforme du secteur de la sécurité, qui regroupe l'Union africaine, les Nations Unies et l'Union européenne. Un Cadre politique pour la réforme du secteur de la sécurité a été adopté lors de la vingtième session ordinaire du sommet de l'Union africaine, en janvier 2013.

29. Le Département a continué également à soutenir les efforts tendant à renforcer les capacités de la police nationale en matière de lutte contre les violences sexuelles. Quelque 140 officiers de police originaires de 30 États membres africains ont suivi une formation des formateurs qualifiante sur la prévention et l'ouverture d'enquêtes en cas de violences sexuelles ou à caractère sexiste dans les sociétés qui se relèvent d'un conflit.

30. En novembre 2012, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires a organisé une réunion de consultation et de partage d'expériences au Kenya qui a rassemblé les diverses communautés économiques régionales. Il a continué de fournir un appui technique aux entités africaines, sous la forme de gestion d'informations et de conseils en vue de l'établissement de mécanismes communs de financement d'opérations de planification et de rétablissement, au niveau national et régional, comme l'ont demandé la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs et l'Autorité intergouvernementale pour le développement. Le Bureau a également fourni une aide aux gouvernements et aux communautés économiques régionales pour la planification et la programmation de capacités d'adaptation avec la mise en place de plates-formes de partage d'informations. Il a également facilité la mise au point de la Stratégie de résilience du Sahel et la réalisation de l'Examen stratégique de l'ONU en Somalie.

31. Le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) a participé à la lutte contre la crise humanitaire au Sahel, en particulier en ce qui concerne l'accès à la nourriture, à l'hygiène, à la santé, à la protection, à l'eau et aux vaccinations. Ces différents aspects figuraient dans la Stratégie de résilience du Sahel visant à

renforcer les capacités locales à faire face à la crise alimentaire. De plus, elle s'est employée, dans sa politique humanitaire et sa stratégie de réduction des risques de catastrophes, à combattre les effets de la crise sur les femmes et les enfants.

32. Le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) a prêté son concours au rapatriement de 236 000 réfugiés, a facilité le retour d'environ 1,7 million de personnes déplacées à l'intérieur du territoire et a présenté 22 000 demandes de réinstallation pour des Africains (dont 10 200 en Australie, au Canada, en Suède et aux États-Unis). Il a également accéléré l'application des stratégies globales destinées à mettre un terme à la situation d'exil prolongé des réfugiés angolais, libériens et rwandais.

33. La distribution par le HCR de 70 000 colis de secours contenant des ustensiles de cuisine, des tapis de couchage et des pastilles pour purifier l'eau a profité à plus de 400 000 personnes à Mogadiscio et dans le sud de la Somalie. Au Libéria, le HCR a offert sa protection et son assistance à 224 000 réfugiés ivoiriens. Le suivi assuré après la distribution montre que plus de 96 % des produits sont parvenus aux personnes auxquelles ils étaient destinés.

34. Avec le concours de l'Organisation mondiale des douanes, l'ONUDC a aidé les pays d'Afrique de l'Ouest à lutter contre les trafics illicites dans le cadre du Projet de communication aéroportuaire et du Programme mondial de contrôle des conteneurs. Des équipes spéciales conjointes chargées des interceptions ont été installées au Cap-Vert, au Mali, au Sénégal et au Togo, et ont contribué à des saisies de drogue. En collaboration avec le Département des opérations de maintien de la paix, le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et l'Organisation internationale de police criminelle, l'ONUDC a apporté son soutien à la mise en œuvre de l'Initiative côtes de l'Afrique de l'Ouest en Côte d'Ivoire, en Guinée-Bissau, au Libéria et en Sierra Leone, qui vise à améliorer la coopération et la collecte de renseignements et d'appeler à une plus forte mobilisation internationale contre les trafics illicites dans la région.

D. Agriculture, sécurité alimentaire et développement rural

35. Le groupe thématique « Agriculture, sécurité alimentaire et développement rural » est co-présidé par la Commission de l'Union africaine et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO).

36. Durant la période considérée, le groupe a fourni un soutien coordonné et efficace aux programmes axés sur l'agriculture, la sécurité alimentaire et nutritionnelle et le développement rural mis en place par la Commission de l'Union africaine, l'Agence du NEPAD, les communautés économiques régionales et plusieurs pays africains. Il a obtenu des résultats notables en ce qui concerne la mise en œuvre le Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine et le soutien au secteur agricole africain, notamment en favorisant la prise en main et la conduite du programme par le pays, en mobilisant des aides politiques, financières et techniques, et en impliquant divers acteurs régionaux et nationaux.

37. Le PNUD a collaboré avec le Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine afin de faciliter et de stimuler les investissements du secteur privé en faveur des petits exploitants agricoles et des petites et moyennes entreprises, notamment en élaborant des directives pour des plans d'investissements

nationaux et sous-régionaux. Il a apporté son soutien à l'organisation de réunions d'affaires, à la signature de contrats et à la formulation de plans d'investissements une fois les contrats passés, à la réalisation d'études techniques des plans d'investissement et à la préparation de demandes de financement au titre du Programme mondial sur l'agriculture et la sécurité alimentaire. Les organismes des Nations Unies ont aidé 24 pays à arrêter des plans nationaux d'investissement agricole et de sécurité alimentaire fondés sur le Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine, et quelque 430 millions de dollars ont ainsi pu être obtenus pour financer la mise en œuvre desdits plans dans 11 autres pays. En juin 2012, le Burundi, la Gambie, le Malawi, le Sénégal et la République-Unie de Tanzanie ont été choisis pour bénéficier des aides du Programme mondial sur l'agriculture et la sécurité alimentaire, pour un montant total de 160,5 millions de dollars.

38. Depuis 2008, la Banque mondiale gère un Fonds d'affectation spéciale multidonateurs de 31 millions de dollars, destiné à la mise en œuvre du Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine; la date limite pour le déblocage des fonds a été prolongée jusqu'en juin 2016. La Banque gère également deux autres fonds d'affectation spéciale étroitement liés, qui soutiennent des instituts régionaux chargés de la recherche agricole dans le cadre du quatrième pilier du programme, à savoir le Forum pour la recherche agricole en Afrique et l'Association pour le renforcement de la recherche agricole en Afrique orientale et centrale. En février 2013, les recettes du fonds chargé de la première institution ont été portées de 26 à 31 millions de dollars et en juillet 2012, une enveloppe supplémentaire de 6,5 millions de dollars a été dégagée pour le deuxième fonds.

39. À l'occasion de la troisième Journée africaine de la sécurité alimentaire et nutritionnelle qui a eu lieu en octobre 2012, l'UNICEF a, en collaboration avec la Commission de l'Union africaine, encouragé une action de sensibilisation mettant en avant l'importance des mille premiers jours de la vie d'un enfant pour lutter contre des problèmes tels que le retard de croissance. L'UNICEF a facilité les discussions consacrées au retard de croissance et à la sous-nutrition, et a contribué à une meilleure prise de conscience politique de l'importance que revêt la sécurité alimentaire et nutritionnelle.

40. La Banque mondiale a ouvert le Programme de productivité agricole en Afrique de l'Ouest à neuf pays de la région en vue d'y créer des centres régionaux d'excellence voués à la recherche agricole et à la diffusion des technologies. Le soutien apporté par la Banque au Burkina Faso a permis à 215 000 nouveaux agriculteurs de bénéficier de services de vulgarisation et de recherche agricole. En République-Unie de Tanzanie, 2 millions de ménages supplémentaires ont directement tiré parti de l'accès à des moyens de production agricoles essentiels. Le Sénégal a homologué une vingtaine de variétés améliorées de maïs, sorgho et millet, et a diffusé de nouvelles technologies pour la production de pain, ce qui a permis d'importantes économies. La CEDEAO a adopté une réglementation commune pour l'enregistrement de matériels génétiques et de pesticides, et a aidé sept pays du Sahel à mettre en place un nouveau système d'alerte précoce et de réaction sur les criquets pèlerins. La Banque mondiale a apporté son concours au Ghana et à la Guinée-Bissau pour la gestion durable de pêcheries régionales, ce qui a contribué à augmenter les revenus tirés de la pêche locale.

41. En partenariat avec la FAO, l'AIEA a mis au point des techniques nucléaires qui se sont révélées efficaces pour combattre la peste bovine, la mouche tsé-tsé et la trypanosomiase et il en a résulté un accroissement de la productivité agricole et animale, ainsi qu'une amélioration de la lutte contre les insectes et les parasites. Pour améliorer la productivité des plantations de cacao, le Fonds commun pour les produits de base a soutenu, dans plusieurs pays africains, des projets de renforcement des capacités en matière de gestion intégrée des parasites. L'objectif était de mieux surveiller, au plan national et régional, les organismes nuisibles afin d'empêcher la propagation des parasites et des agents pathogènes et de diminuer ainsi les pertes de récoltes.

42. Dans le cadre du Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine, une collaboration entre la FAO, le PNUD et la Banque mondiale s'est mise en place dans le but d'aider pays et communautés économiques régionales à concevoir des programmes efficaces pour une agriculture climatiquement rationnelle. Les principaux partenaires ont examiné les meilleures pratiques, les défis et les opportunités en la matière et se sont entendus pour assurer la synergie des actions menées pour résoudre ces problèmes.

43. L'Initiative de la grande muraille verte pour le Sahara et le Sahel a vu par ailleurs la FAO, la Commission économique pour l'Afrique et la Banque mondiale unir leurs efforts pour aider les États à lutter contre la désertification et la dégradation de l'environnement à travers des actions coordonnées, liées et complémentaires, axées sur la réduction de la pauvreté, la gestion intégrée des ressources naturelles, la gestion durable des terres, la cartographie des ressources, la biodiversité, le sol et l'eau. Elles ont également apporté leur soutien à l'élaboration de stratégies régionales de financement intégrées, aux composantes nationales de l'Initiative et à la définition d'une stratégie globale harmonisée. Cinq pays ont mis en place des stratégies nationales grâce à des consultations avec les partenaires.

44. L'Initiative de l'ONUDI pour le développement accéléré de l'agribusiness et des agro-industries a encouragé l'essor de l'industrie agro-alimentaire et des agro-industries en Afrique grâce à l'analyse de certaines chaînes de valeurs. En 2012, l'ONUDI a organisé un atelier au Bénin pour permettre à 200 jeunes chefs d'entreprise de 14 pays africains d'échanger les meilleures pratiques en matière d'entreprises agro-alimentaires et de développement des chaînes de valeur. De plus, en novembre 2012, elle a conclu un mémorandum d'accord avec la société Louis Dreyfus Commodities dans le but d'améliorer la productivité et la rentabilité du secteur agro-alimentaire en Afrique et d'arrêter trois à cinq projets qui pourraient, par une action commune, avoir une incidence directe sur les communautés rurales.

45. Le Fonds commun pour les produits de base a apporté son soutien à un projet de renforcement des capacités en matière de stratégies de gestion des risques de prix pour les planteurs de cacao en Afrique. Les petits exploitants agricoles du Cameroun, du Nigéria, de Sierra Leone et du Togo se sont vu expliquer la formation des coûts, les effets négatifs de l'instabilité des prix du cacao et les mesures qui peuvent être prises pour les atténuer, de façon qu'ils puissent mieux prévoir leurs revenus et améliorer la gestion de leur production. En Afrique de l'Est, le Fonds a appuyé un projet pilote visant à mettre en place des chaînes de valeur du riz axées sur la demande auxquelles participent de petits agriculteurs, des entreprises de préparation de riz, des exploitants agricoles commerciaux, des établissements financiers et des fournisseurs d'intrants. Le projet a amélioré la sécurité alimentaire

et le niveau de vie des producteurs de riz en Ouganda et en République-Unie de Tanzanie. En Afrique du nord, le Fonds commun a contribué à la création d'une pépinière pilote qui servira de centre d'excellence pour la démonstration de techniques innovantes de propagation et de technologies modernes de production d'olives.

E. Industrie, commerce et accès aux marchés

46. Le groupe chargé de ces questions, coprésidé par la Commission de l'Union africaine et l'ONUDI, a aidé des organisations régionales et sous-régionales africaines à renforcer leurs capacités de production en matière de commerce et d'accès aux marchés, et à assurer une industrialisation durable à l'échelle du continent.

47. Le Fonds pour l'application des normes et le développement du commerce de la Banque mondiale, l'Organisation mondiale de la Santé, la FAO, l'Organisation mondiale de la santé animale et l'Organisation mondiale du Commerce (OMC) ont continué à soutenir les mécanismes de coordination et de renforcement des capacités dans le domaine sanitaire et phytosanitaire. En septembre 2012, la Commission de l'Union africaine et le Fonds précité ont conjointement organisé une réunion sur la coordination et le renforcement des capacités en matière sanitaire et phytosanitaire en Afrique. De juillet à décembre 2012, le programme de coopération technique de l'OMC a permis à plus de 2 000 personnes d'acquérir une formation pour améliorer leurs capacités humaines et institutionnelles face aux problèmes liés au commerce multilatéral. L'OMC a également renforcé son appui au Groupe africain à Genève, qui est devenu l'un des principaux piliers de l'élaboration de la politique commerciale en Afrique, notamment pour la préparation de la neuvième conférence ministérielle de l'OMC, qui aura lieu en 2013.

48. En collaboration avec les autres organismes partenaires des Nations Unies, l'OMC a, par le biais du Cadre intégré renforcé, aidé à renforcer les institutions commerciales et à mener à bien des projets nationaux prioritaires dans des domaines tels que l'agriculture, la facilitation du commerce, la promotion des exportations et le renforcement des capacités de production. En décembre 2012, les contributions au Fonds d'affectation spéciale dudit Cadre ont atteint 178 millions de dollars. Ces projets ont permis d'améliorer le respect des normes et ont favorisé la création de valeur ajoutée, la croissance des exportations et la production de revenus pour les populations démunies. À titre d'exemple, on retiendra le projet relatif à la participation du secteur privé à la production de sésame au Burkina Faso et celui consacré au renforcement des capacités en matière de normes sanitaires et phytosanitaires au Burundi.

49. En ce qui concerne le renforcement des capacités, la CNUCED a réalisé, à l'intention des universités africaines, des supports sur l'approche économique de la production et du commerce des produits de base. L'Université de Dar-es-Salaam les a utilisés comme matériel de formation pour son programme de commerce international et les travaux de recherche menés par ses étudiants diplômés. La CNUCED a également proposé des ateliers de formation au logiciel « World Integrated Trade Solution/Trade Analysis and Information » pour les pays africains, ainsi que des ateliers régionaux ciblés sur le renforcement des capacités pour la Communauté de développement de l'Afrique australe et la CEDEAO qui se sont

intéressés à l'identification, à la collecte et à la classification des mesures non tarifaires.

50. L'Initiative sur la transparence dans le commerce, mise en œuvre par la CNUCED, le Centre du commerce international (CCI), la Banque mondiale et la Banque africaine de développement, a permis de faire avancer la collecte et la classification des données ainsi que l'inventaire des mesures non tarifaires. La CNUCED a entrepris de recueillir des données dans cinq États membres de la CEDEAO et, selon des estimations, le nombre d'utilisateurs de la base de données avait augmenté de 1 000 personnes, entre 2011 et décembre 2012.

51. La Banque mondiale a financé un projet destiné à améliorer le temps de transit sur les grands axes régionaux; il a permis de ramener de 19 à 14 jours le temps d'attente dans le port de Mombasa (Kenya) et de réduire le délai de dédouanement à la frontière entre le Kenya et l'Ouganda, qui est passé de trois jours à trois heures. Pour soutenir l'intégration commerciale régionale, le Centre du commerce international et les organismes partenaires des Nations Unies ont doté la Mozambique d'un système de traçabilité des emballages de produits. Cette technique a permis d'améliorer l'accès aux marchés et de resserrer les liens entre les producteurs locaux et les géants mondiaux de la distribution comme Wal-mart ou Massmart, et d'intégrer l'Afrique dans le marché mondial.

52. Au Malawi, le Centre du commerce international et la Communauté de développement de l'Afrique australe ont mis au point un projet commun de chaîne d'approvisionnement associant des agriculteurs à faibles revenus et des distributeurs officiels, dont des supermarchés et des hôtels, afin d'améliorer la fourniture, la distribution et la qualité des produits. Le Centre du commerce international a aidé les maisons de haute couture et les distributeurs à faire confectionner une partie de leurs collections par des artisans du Burkina Faso, du Ghana et du Kenya, créant ainsi plus de 1 100 emplois réguliers et 7 000 emplois temporaires. Il a renforcé la chaîne de valeur des exportations d'ananas dans plusieurs pays d'Afrique de l'Ouest, en aidant plus de 200 petites et moyennes entreprises. Les entreprises et les partenaires ont engagé plus de 8 millions de dollars dans cette opération, dont 80 % des bénéficiaires – plus de 10 000 personnes – étaient des femmes.

53. L'Organisation mondiale du Tourisme a encouragé le tourisme durable dans plusieurs pays africains en organisant des sessions de formation sur la production artisanale, les techniques de direction d'excursions touristiques et la gestion du tourisme. Ces efforts ont permis aux communautés locales de concevoir et d'organiser des circuits culturels.

54. L'ONUDI a élaboré, avec la Commission de l'Union africaine, un plan d'action global pour l'industrie pharmaceutique africaine qui entend permettre la production indépendante de médicaments importants sur le continent. Elle a également apporté son concours au transfert en Afrique orientale et australe, d'une technologie japonaise de transformation de graines de soja, de sorte que des graines de soja à haute teneur en protéines ont pu être produites au Malawi, en République-Unie de Tanzanie et au Zimbabwe.

55. Grâce à une Conférence sur la diversification économique et la production en Afrique, tenue à Addis-Abeba en juin 2012, l'ONUDI a encouragé l'investissement dans les industries pharmaceutiques et agro-alimentaires en Afrique. Cette initiative a renforcé la coopération internationale entre les économies émergentes et les pays

africains, en particulier pour la mobilisation des ressources et la mise en œuvre des projets.

F. Environnement, population et urbanisation

56. Le groupe thématique a continué à s'intéresser aux défis que constituent la dégradation de l'environnement, la croissance de la population et les migrations, l'explosion urbaine et l'absence de statistiques démographiques.

57. Il a prêté main forte pour la formation des négociateurs défendant les intérêts de l'Afrique à la Conférence des Nations Unies sur le développement durable. Dans le cadre du processus préparatoire régional africain de la Conférence, le Bureau du conseiller spécial pour l'Afrique, en collaboration avec la Commission économique pour l'Afrique, le PNUD, le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), la Commission de l'Union africaine et la Banque africaine de développement, a organisé des rencontres sur le cadre institutionnel du développement durable (intégrant les trois piliers), le financement du développement durable et la transition vers une économie verte en Afrique, la promotion de la croissance verte et solidaire, ainsi que la construction d'une économie verte pour parvenir à un développement durable, sans oublier une table ronde de haut niveau pour la journée de l'Afrique. Ces événements ont permis à l'Afrique et à ses partenaires de recenser les défis en matière de développement durable et ont alimenté le document final de la Conférence.

58. En amont de la Conférence, la CNUCED avait formulé des recommandations dans son rapport 2012 sur le développement économique en Afrique, intitulé « Transformation structurelle et développement durable en Afrique ». Elle y suggérait notamment de dissocier l'utilisation des ressources et les conséquences environnementales du processus de croissance économique. La CNUCED a également participé au renforcement des capacités pour la mise en œuvre de la Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants et des plans nationaux d'application dans les pays les moins développés du Marché commun de l'Afrique orientale et australe.

59. En sa qualité de secrétariat de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement (CMAE), le PNUE a continué de lui apporter son soutien dans le cadre de l'initiative en faveur de l'environnement du NEPAD. En collaboration avec le Gouvernement de Mozambique et d'autres partenaires, le PNUE a organisé la septième Conférence des Parties à la Convention de Nairobi modifiée pour la protection, la gestion et la mise en valeur du milieu marin et côtier de la région de l'océan indien occidental. Le PNUE a également publié un rapport intitulé « *SIDS – Focused Green Economy: An Analysis of Challenges and Opportunities* » (PIED – Économie verte : analyse des défis et opportunités) qui a passé au crible la filière de la petite pêche et d'autres secteurs du développement dans les petits États insulaires en développement. En République démocratique du Congo, le PNUE a également lancé un projet destiné à protéger le bassin de la rivière Lukaya, qui alimente près de 380 000 personnes en eau potable.

60. Une réunion de haut niveau sur la politique nationale de lutte contre la sécheresse a été organisée en mars 2013 sous l'égide de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique, de l'Organisation

météorologique mondiale, de la FAO, des organisations régionales et d'instances nationales jouant un rôle clé. Elle a présenté aux gouvernements et aux entités du secteur privé des stratégies pratiques, scientifiquement fondées, de lutte contre la sécheresse, notamment des stratégies proactives d'atténuation et de gestion des risques. Dans plusieurs pays africains, l'OMI a organisé des formations, au niveau national et régional, ainsi que des ateliers sur la prévention de la pollution marine et la protection du milieu marin.

61. La Banque mondiale a poursuivi ses efforts en matière de renforcement des capacités institutionnelles pour la gestion participative des ressources naturelles transfrontalières du bassin du lac Victoria. Elle a également apporté son concours à la gestion de bassins hydrographiques et à la lutte contre l'érosion au Nigéria, et a contribué à améliorer l'approvisionnement en eau pour 1,8 million de personnes supplémentaires dans des zones urbaines du Kenya.

62. L'Université des Nations Unies (UNU) a continué de soutenir le plan d'action pour l'Initiative environnement du NEPAD par l'intermédiaire de son Institut des hautes études, qui a encouragé l'expansion et le renforcement des capacités des centres régionaux d'expertise en Afrique, considérés comme des réseaux auxquels il peut être fait appel pour promouvoir l'éducation en faveur du développement durable. Cinq nouveaux centres africains ont été accrédités en novembre 2012, portant ainsi leur nombre à 22 (sur 116).

63. Le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) et les membres du groupe thématique ont appuyé la mise en place d'un programme africain d'amélioration accélérée du système d'enregistrement des faits et statistiques d'état civil qui vise à soutenir la stratégie d'intégration de l'Afrique et à protéger les femmes et les enfants en établissant l'identité et l'âge des individus.

64. L'Organisation internationale pour les Migrations (OIM) a apporté un soutien financier, des compétences techniques et une assistance logistique à la Communauté économique des États de l'Afrique centrale pour l'aider à engager un processus régional de consultation en Afrique centrale. Cette initiative a favorisé le dialogue interétatique et la coopération intra-régionale en matière de gestion des migrations, l'objectif étant d'assurer la cohérence des politiques et l'intégration régionale en Afrique centrale. L'OIM a fourni un appui technique aux États membres de la CEDEAO grâce au Dialogue sur les migrations pour Afrique de l'Ouest; ce dernier facilite la mise en œuvre, dans cette région, de l'approche commune de la CEDEAO concernant les migrations et le développement, et crée une interface dynamique entre les acteurs nationaux, régionaux et internationaux.

65. Le Programme des Nations Unies pour les établissements humains a continué à promouvoir l'urbanisation durable en soutenant le programme du NEPAD sur les villes, développé en partenariat avec l'Agence du NEPAD et la ville de Durban (Afrique du Sud) dans le but d'encourager les « villes durables du NEPAD » appelées à concrétiser les objectifs du Partenariat. Dans 18 pays africains, il a également aidé les autorités locales à mieux pouvoir lutter contre le crime et la délinquance qui touchent les catégories vulnérables et sapent la base du développement économique local. La sécurité urbaine a été renforcée au Burkina Faso, tandis que la sûreté et la sécurité des femmes et des filles a été améliorée en Égypte et au Maroc. Des audits sur la sûreté et la sécurité ont été réalisés au Burundi, au Cameroun, au Cap-Vert, au Tchad, en République démocratique du Congo, en Guinée et au Kenya. En Afrique de l'Ouest et en Afrique centrale, une

feuille de route sur la sûreté et la sécurité urbaines, ainsi qu'un plan de lutte contre la délinquance et les troubles ont par ailleurs été mis en place.

G. Développement social et humain

66. Le groupe thématique en charge du développement social et humain a progressivement aligné son programme de travail sur les priorités du NEPAD.

67. Dans le cadre du Programme d'action en faveur de la cancérothérapie, l'AIEA et l'Organisation mondiale de la Santé ont renforcé la lutte contre le cancer en Afrique. Le Programme a permis à 22 pays d'Afrique d'évaluer leur état de préparation pour la mise en œuvre de programmes de lutte contre le cancer, de déterminer la charge que représente cette maladie au niveau national, et de formuler des recommandations pour renforcer les moyens en matière de lutte contre le cancer.

68. L'AIEA a également intensifié son aide aux centres de radiothérapie et de médecine nucléaire en fournissant des équipements et des services de spécialistes, et en proposant une formation de longue durée pour des radio-oncologues, des médecins, des praticiens spécialisés en médecine nucléaire et d'autres professionnels du secteur. Entre mai 2012 et janvier 2013, l'AIEA a accordé 302 bourses, participé à l'organisation de 84 visites scientifiques et dispensé 75 formations à 1 022 personnes.

69. Le FNUAP a continué de soutenir la Campagne pour l'accélération de la réduction de la mortalité maternelle en Afrique; elle a ainsi organisé, au cours de la vingtième session ordinaire du sommet de l'Union africaine, une manifestation de haut niveau pour saluer la baisse de la mortalité maternelle en Afrique et réaffirmer sa volonté d'intensifier les actions visant à lutter contre la morbidité et la mortalité maternelles et infantiles sur le continent. Face au problème des naissances non assistées, un effort a été fait pour former des praticiens compétents. Le Cameroun ouvre actuellement huit écoles de sages-femmes et une deuxième vague de plus de 200 étudiantes est en train d'achever sa formation, tandis que la Sierra Leone a instauré la gratuité des services médicaux pour les femmes enceintes et leurs bébés.

70. Le Programme commun des Nations Unies sur le HIV et le sida a travaillé en étroite collaboration avec la Commission de l'Union africaine et l'Agence du NEPAD pour élaborer la « Feuille de route sur la responsabilité partagée et la solidarité mondiale pour la riposte au sida, à la tuberculose et au paludisme en Afrique pour la période 2012-2015 ». Afin d'obtenir des soutiens, une manifestation de haut niveau intitulée « Responsabilité partagée et solidarité mondiale : organiser la riposte au sida pour un développement durable de l'Afrique » a été organisée en septembre 2012. Elle a suscité un élan politique appelant à la réalisation, d'ici 2015, des objectifs et engagements énoncés dans la Déclaration politique sur le VIH et le sida : Intensifier nos efforts pour éliminer le VIH et le sida, adoptée en juin 2011.

71. La Banque mondiale a appuyé la construction et la rénovation de structures sanitaires dans divers pays d'Afrique. En Éthiopie plus particulièrement, 195 centres de soins ont été construits et rénovés, ce qui a permis à 30 millions de personnes supplémentaires d'accéder à des services de base en matière de santé, de nutrition et de population. Quelque 8 millions d'individus en situation de pauvreté perçoivent désormais des prestations sociales.

72. Grâce au concours technique et logistique de l'OIM, l'Union africaine a pu mettre en œuvre le plan d'action de Ouagadougou pour lutter contre la traite des êtres humains,

en particulier des femmes et des enfants. Elle a également pu lancer au Gabon, en décembre 2012, une initiative contre la traite afin de mieux sensibiliser le public sur ces questions dans toutes les régions d'Afrique. L'Organisation internationale du Travail (OIT) a préparé un document de travail sur « le renforcement des capacités des institutions du marché du travail en Afrique pour faire face aux défis actuels et à venir » ainsi qu'un recueil de bonnes pratiques sur la mise en œuvre du plan d'action sur la promotion de l'emploi et la lutte contre la pauvreté. Ils seront présentés lors de la neuvième session de la Commission du travail et des affaires sociales de l'Union africaine, qui se déroulera en avril 2013.

73. Le PNUD et l'Agence du NEPAD ont aidé plusieurs pays africains à faire le point sur leurs capacités nationales en matière de développement et à déterminer les contraintes en la matière; ils ont également recommandé des mesures pour lutter contre les difficultés d'ordre institutionnel et structurel.

H. Science et technologie

74. Le groupe thématique « science et technologie » concentre son action sur la mise en œuvre du Plan d'action consolidé de l'Afrique pour la science et la technologie, qui repose sur trois piliers interdépendants : le renforcement des capacités, la production de connaissances et l'innovation technologique. Ses membres ont continué à soutenir les efforts que les pays africains fournissent pour transformer leurs économies en économies fondées sur la connaissance.

75. L'UIT a poursuivi sa collaboration avec l'Union africaine pour la mise en place de l'Observatoire africain pour la science, la technologie et l'innovation en réalisant une étude de faisabilité d'une plate-forme de collecte de données et en mettant sur pied un réseau visant à promouvoir une économie numérique présentant des avantages en cascade pour d'autres secteurs de la société africaine.

76. Pour veiller à ce que les compétences et les connaissances qui touchent aux technologies de l'information et des communications profitent aux élèves de l'enseignement primaire et secondaire, l'UIT a continué de soutenir l'initiative du NEPAD intitulée « L'informatique à l'école ». Son but est de faire en sorte que, d'ici fin 2013, toutes les écoles primaires et secondaires africaines soient connectées à l'Internet. Cette mesure a permis aux étudiants de pouvoir évoluer dans la société de l'information et l'économie du savoir naissantes, a contribué à améliorer les méthodes d'enseignement et d'apprentissage, et a favorisé une gestion et une administration plus efficaces des établissements scolaires. Dans le cadre de l'initiative « Connecter une école, connecter une communauté » déployée en Gambie, au Lesotho, au Niger, en Sierra Leone et en République-Unie de Tanzanie, les élèves de 71 établissements ont continué à recevoir du matériel et des cours sur les technologies de l'information et des communications.

77. Afin d'améliorer la qualité des informations scientifiques diffusées au public ainsi que son impact sur la vie des citoyens africains, la Commission économique pour l'Afrique a, en collaboration avec l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture et la Commission de l'Union africaine, organisé une série d'ateliers à l'intention des journalistes scientifiques et mis sur pied un réseau de journalistes scientifiques (le Réseau africain de développement et de transfert de technologies).

78. Le Centre de recherche économique et sociale et de formation de Maastricht pour l'innovation et la technologie de l'Université des Nations Unies a prêté son concours à l'Union africaine et au NEPAD pour proposer une formation consacrée à la seconde phase de l'Initiative sur les indicateurs de la science, de la technologie et de l'innovation en Afrique. Une nouvelle série d'études a été réalisée, dont les résultats ont été validés lors d'une réunion de travail tenue au Caire en février 2013. Les données et leurs analyses contribueront à la préparation de la prochaine édition des « Perspectives de l'innovation africaine » en 2013.

I. Communication, plaidoyer et sensibilisation

79. Le groupe thématique chargé de la communication, du plaidoyer et de la sensibilisation, coprésidé par la Commission de l'Union africaine et le Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique, a continué d'intensifier ses actions de plaidoyer et de mobilisation en faveur du NEPAD par le biais du mécanisme de coordination régionale, dans le but de favoriser le dialogue entre, d'une part, l'Union africaine et le système des Nations Unies et, d'autre part, la communauté des médias en Afrique; il a également contribué à renforcer les capacités techniques de l'équipe de communication du NEPAD.

80. Le Bureau du conseiller spécial pour l'Afrique, en collaboration avec la Commission économique pour l'Afrique et l'Agence du NEPAD, a apporté son concours à la réalisation et à la publication d'un ouvrage intitulé « La décennie du changement de l'Afrique : réflexions sur les 10 ans du NEPAD », qui entendait marquer le dixième anniversaire de la création du NEPAD. Le groupe a également appuyé la publication d'un bulletin trimestriel sur ses activités afin de favoriser la communication au sein du mécanisme de coordination régionale. La Commission a renforcé les capacités de communication de l'Agence du NEPAD grâce à une restructuration de l'équipe, à des détachements de personnel de courte durée et à la mise au point d'outils d'information.

81. Le groupe thématique a proposé aux professionnels des médias et responsables de la communication des pays du NEPAD de suivre une formation via Internet, financée par le Centre technique de coopération agricole et rurale; il a aussi rédigé un manuel technique consacré au développement pour que les professionnels des médias africains puissent disposer de normes et outils communs.

82. En octobre 2012, le Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique a organisé au siège des Nations Unies, en partenariat avec la Commission économique pour l'Afrique, le Département de l'information du Secrétariat, l'Agence du NEPAD et la Commission de l'Union africaine, une semaine consacrée au NEPAD et à l'Afrique, durant laquelle une série de manifestations ont eu lieu, notamment des tables rondes et des séances d'information à l'intention des États membres et de la presse. Des publications sur le développement de l'Afrique ont été lancées pour susciter une meilleure prise de conscience des problèmes touchant au développement et améliorer la compréhension et la mobilisation internationales en la matière.

83. L'OIT a contribué à renforcer les capacités et compétences des journalistes africains grâce au prix « Médias et droits sociaux » décerné par le Centre international de formation. Elle est également intervenue dans la constitution d'une base de données des journalistes travaillant en Afrique ou couvrant les questions

africaines, et a participé à l'examen technique d'un manuel indiquant comment rendre compte des questions traitées par le NEPAD.

84. Le Département de l'information a continué d'appuyer le NEPAD en organisant et en coordonnant les conférences de presse et interviews données par le Directeur général de l'Agence du NEPAD et en faisant en sorte que le Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique et l'ONUDI assurent des services d'appui aux médias ainsi qu'une conférence de presse pour la Journée de l'industrialisation de l'Afrique, en novembre 2012. Il a également rédigé des articles de fond sur le NEPAD et sur d'autres problèmes relatifs au développement de l'Afrique qui sont parus dans les plus importants médias d'Afrique et du monde. Au cours des huit derniers mois de 2012, ses articles ont été publiés 489 fois dans quantité de médias différents de par le monde. Fin décembre 2012, plus de 22 700 personnes et organisations suivaient les tweets de la version anglaise d'Afrique Renouveau tandis que la version française comptait 9 160 abonnés.

85. L'UIT a joué un rôle crucial dans le plaidoyer en faveur du développement de l'Afrique en tirant parti des technologies de l'information et des communications et en facilitant la mobilisation des ressources techniques, humaines et financières pour leur mise en œuvre. Elle a également contribué à réduire la fracture numérique en encourageant le droit de chacun à communiquer grâce à l'accès aux infrastructures et services d'information et de communication.

86. En septembre 2012, le Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique a mené à son terme le processus engagé par l'Assemblée générale en vue de créer un mécanisme de suivi des engagements pris en faveur du développement de l'Afrique, comme cela avait été demandé lors de la réunion de haut niveau sur les besoins de développement de l'Afrique qui s'est tenue en 2008. Ce mécanisme, qui repose sur les principes de la responsabilité mutuelle et du partenariat, va permettre une meilleure mobilisation des soutiens et la transparence dans la réalisation des engagements pris en faveur du développement de l'Afrique.

III. Questions de politique générale concernant la mise en œuvre du Nouveau Partenariat

A. Renforcement du système de groupes thématiques et de la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine

87. Au cours de la période considérée, le système des Nations Unies a accentué son appui à la mise en œuvre du NEPAD et du programme décennal de renforcement des capacités de l'Union africaine en transférant à cette dernière, en juin 2012, le programme de travail commun destiné à la concrétiser.

88. Les neufs groupes thématiques du Mécanisme régional de coordination ont continué d'aider la Commission de l'Union africaine à assurer le service des réunions au sommet de l'Union africaine, l'exécution de divers programmes en faveur du développement de l'Afrique, la mise à disposition d'un appui technique efficace, le renforcement des capacités et la constitution d'un forum pour la formation d'un consensus et la sensibilisation, ainsi que la prise en compte systématique dans leurs travaux de questions transversales telles que la

problématique hommes-femmes et l'emploi. Les groupes ont préparé des plans d'action et défini des critères permettant de mesurer les progrès accomplis dans la mise en œuvre des priorités du NEPAD. Le mécanisme est désormais géré conjointement par l'Union et les Nations Unies.

89. Un mécanisme conjoint de coordination sous-régionale a été institué pour l'Afrique orientale et australe. Avec l'appui technique de la Commission économique pour l'Afrique, il a permis d'arrêter un plan d'action conforme à la décision prise par les communautés économiques régionales de la sous-région de faciliter une zone de libre-échange en Afrique orientale et australe.

90. ONU-Femmes a apporté son concours technique et financier à la réalisation d'audits participatifs sur l'égalité des sexes pour les organismes des groupes chargés de la gouvernance et du développement social. Ces audits ont renforcé les capacités à intégrer la question de l'égalité des sexes dans les domaines d'activité du NEPAD relatifs à la gouvernance et au développement social.

91. En juillet 2012, le PNUE et le secrétariat du Mécanisme de coordination régionale ont organisé une réunion de deux jours sur les stratégies de mobilisation des ressources en faveur de l'Union africaine et du NEPAD. Plusieurs possibilités de renforcement ou de développement de synergies et de liens entre les groupes thématiques ont ainsi été recensées, notamment pour les amener, dans l'élaboration et l'exécution de leurs activités, à faire preuve d'une meilleure coordination en leur sein et entre eux.

B. Appui à la mobilisation de ressources financières pour la mise en œuvre du Nouveau Partenariat

92. Compte tenu de l'importance qu'accordent les dirigeants africains à la mobilisation des ressources nationales comme solution possible pour le financement du développement, la Commission économique pour l'Afrique et l'Agence du NEPAD ont préparé conjointement un projet de rapport d'analyse sur les moyens permettant de « mobiliser des ressources nationales pour mener à bien des programmes et projets nationaux et régionaux du NEPAD ». La Banque mondiale a alloué un crédit budgétaire de 3,5 millions de dollars au titre du Fonds d'affectation spéciale du Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine.

93. Le Fonds monétaire international a octroyé un soutien financier destiné à favoriser la stabilité macro-économique et financière des pays africains, et ce grâce à diverses facilités, notamment des prêts concessionnels concédés par le Fonds fiduciaire pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance, ainsi que des subventions versées aux pays pauvres très endettés. En 2012, l'aide financière du Fonds fiduciaire a ainsi atteint près d'un milliard de dollars. L'allègement de la dette décidée dans le cadre de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés et de l'Initiative d'allègement de la dette multilatérale a contribué à réduire le fardeau qui pèse sur les pays pauvres très endettés et à libérer des ressources pour la lutte contre la pauvreté. À ce jour, 36 des 39 pays pauvres très endettés, dont 30 se situent en Afrique subsaharienne, sont admis à bénéficier de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés pour un allègement de dette qui représente au total, en valeur nette actuelle, 76 milliards de dollars. Fin 2012, 29 pays d'Afrique subsaharienne avaient atteint le point d'achèvement de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés.

94. Le système de gestion et d'analyse de la dette de la CNUCED a vu ses dépenses quasiment doubler en 2012, jusqu'à atteindre 1,12 million de dollars, sommes consacrées à aider les pays africains à renforcer leurs capacités humaines et institutionnelles et à permettre de gérer efficacement et durablement leur dette. L'assistance technique directe que le système a apportée à 18 pays africains depuis mai 2012 a permis d'améliorer l'enregistrement de la dette extérieure et intérieure.

95. Dans le but de promouvoir l'investissement en Afrique, l'Agence multilatérale de garantie des investissements devrait émettre des garanties à hauteur de 1,4 milliard de dollars en 2013. De même, le portefeuille d'activités africaines de la Société financière internationale a régulièrement progressé, en dépit de la crise mondiale, pour atteindre 4,2 milliards de dollars, et ce avec de meilleurs résultats en termes de qualité et de développement.

96. On trouvera dans l'annexe au présent rapport de plus amples informations sur les ressources dégagées par les organismes des Nations Unies pour aider le NEPAD.

C. Questions transversales

97. En juillet 2012, le Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique a convié des responsables de haut niveau à un petit-déjeuner de travail sur le thème « Lutter contre le chômage des jeunes comme stratégie pour bâtir la paix et œuvrer pour la prévention et le règlement des conflits en Afrique ». Cette table ronde a permis de sensibiliser les participants aux meilleures pratiques et aux problèmes en la matière, et leur a ouvert des pistes quant aux mesures spécifiques à prendre pour amener les jeunes à participer et à s'engager dans le processus décisionnel au niveau local et national.

98. ONU-Femmes a continué d'apporter son soutien à l'élaboration de politiques et plans d'action en faveur de l'égalité des sexes, aux initiatives axées sur l'émancipation économique des femmes et aux efforts engagés pour mettre fin aux violences faites aux femmes et promouvoir le rôle moteur et la participation politique des femmes, notamment en matière de paix et de sécurité. Elle a plaidé pour la prise en compte de la parité dans le Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine, et a contribué de manière directe à l'autonomisation économique des femmes grâce à son action axée sur le renforcement des capacités et au soutien apporté à la gestion d'une politique économique respectueuse de l'égalité des sexes. En Éthiopie, ONU-Femmes a institué un partenariat avec l'Association des femmes chefs d'entreprise afin d'améliorer la participation des femmes à certaines chaînes de valeur spécifiques dans le secteur agro-pastoral et énergétique. Cette collaboration a permis de rénover des lieux d'exposition et de proposer une formation commerciale ainsi qu'un capital de départ à plus de 5 000 femmes, ce qui a facilité l'accès de leurs produits aux marchés.

99. En prévision de la cinquante-septième session de la Commission de la condition de la femme qui aura lieu en mars 2013, ONU-Femmes a prêté son concours à une réunion africaine ministérielle tenue à Addis-Abeba, qui a débouché sur une déclaration relative aux mesures de prévention des violences faites aux femmes et aux réactions appropriées qu'elles appellent. En décembre 2012, le FNUAP est intervenu pour soutenir l'organisation d'une consultation de toutes les communautés économiques régionales, y compris le groupe de la problématique

hommes-femmes du secrétariat du NEPAD, consultation placée sous le thème de « la mobilisation des hommes et des garçons dans la lutte en faveur de l'égalité des sexes ».

100. En collaboration avec la Commission de l'Union africaine, l'UNICEF a facilité la participation d'enfants de la République démocratique du Congo, d'Éthiopie, du Mali, de Somalie et de Zambie au troisième Forum panafricain sur les enfants, qui a eu lieu en novembre 2012. Durant cette manifestation, l'UNICEF a apporté sa contribution au « projet d'appel renouvelé pour une action en vue de la mise en œuvre du plan d'action pour une Afrique digne des enfants » (2013-2017).

D. Appui institutionnel

101. La Commission économique pour l'Afrique a aidé l'Agence du NEPAD à renforcer la coordination pour la mise en œuvre du NEPAD, grâce à l'organisation d'un dialogue régional en juin 2012. Cette rencontre, qui a abouti à l'adoption de la déclaration de Durban, a permis aux acteurs clés de dégager une approche commune et d'institutionnaliser un forum des points focaux du NEPAD qui constituera un mécanisme de coordination.

102. La Commission a continué de fournir un appui fonctionnel, financier et logistique à l'Agence du NEPAD pour l'organisation de réunions statutaires et d'événements ponctuels. Elle a également apporté son concours technique à la mise au point de positions africaines communes pour le Groupe des Huit et à la recherche d'un consensus pour le Groupe des Vingt; elle a aussi pris part aux préparatifs régionaux de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable. La Commission a aidé l'Agence du NEPAD à répondre à une demande conjointe d'assistance technique du Kenya et du Soudan du Sud concernant la conception et la mise en œuvre de l'Initiative pour le développement du Soudan du Sud ainsi que la mobilisation de ressources en sa faveur. La FAO a continué de renforcer les capacités de l'Agence du NEPAD en détachant deux experts chargés de participer au déploiement du Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine.

103. En décembre 2012, l'OIT et la Commission de l'Union africaine ont signé une lettre d'intention en vue d'amplifier la politique de l'Union relative au HIV/sida sur le lieu de travail et de fournir à son personnel des outils et programmes permettant de réduire leur vulnérabilité au virus et de créer un milieu de travail non discriminatoire. L'OIT a aidé l'Union africaine et le NEPAD à rédiger le quatrième rapport biennal sur la mise en œuvre du plan d'action sur l'emploi et la réduction de la pauvreté en Afrique, en facilitant la collecte d'informations.

104. L'UNU a prêté assistance à l'Agence du NEPAD pour l'élaboration d'une proposition appelant à définir une politique qui tienne compte du bien-être général des petits exploitants agricoles en Afrique tout en tirant parti des possibilités offertes par la bioénergie moderne au service d'un approvisionnement énergétique équitable et durable.

E. Défis et obstacles

105. Si des progrès ont été réalisés en termes de soutien coordonné apporté à la Commission de l'Union africaine, à l'Agence du NEPAD et aux communautés économiques régionales par des plans d'action dictés par la demande, les participants à la treizième session du Mécanisme de coordination régionale ont pris note de la persistance de certaines difficultés majeures, notamment l'insuffisance des ressources, la diversité des mandats des groupes thématiques, le manque de communication en leur sein et entre eux, ainsi que la mauvaise coordination dans et entre les groupes. En outre, le Mécanisme ne dispose pas d'une méthode de contrôle afin d'examiner et d'évaluer les effets de l'appui apporté par les groupes thématiques à la mise en œuvre du NEPAD. D'après le Mécanisme, la solution pourrait notamment passer par la prise en compte systématique des questions transversales et des priorités actuelles du programme de développement global dans les activités des groupes thématiques.

IV. Conclusions et recommandations

106. **Le système des Nations Unies a continué d'apporter un appui important aux domaines d'activité prioritaires du NEPAD par l'intermédiaire des neuf groupes thématiques du Mécanisme de coordination régionale et grâce au financement des programmes et des projets, au renforcement des capacités et des institutions, à la mobilisation des ressources et aux activités de sensibilisation et à l'aide humanitaire.**

107. **Les organismes des Nations Unies devraient, par le biais du Mécanisme, renforcer le soutien apporté aux domaines considérés comme des priorités constantes par la Commission de l'Union africaine pour la période 2012 – 2016, notamment l'agriculture et la sécurité alimentaire, le développement des infrastructures, la paix et la stabilité, ainsi que la participation des femmes et des jeunes.**

108. **Comme le présent rapport coïncide avec le cinquantième anniversaire de l'Union africaine (l'ancienne « Organisation de l'Unité africaine »), il arrive à point nommé pour permettre aux entités des Nations Unies d'élaborer une méthode de contrôle afin d'évaluer les effets de l'appui ainsi apporté sur le développement de l'Afrique et, plus particulièrement, sur la mise en œuvre des engagements pris par le système des Nations Unies envers l'Union africaine et le NEPAD.**

109. **Bien que diverses politiques aient été adoptées pour promouvoir le développement des infrastructures nationales et régionales en Afrique, le déficit du continent en la matière demeure un frein des plus importants à une croissance économique dont nul ne soit exclus et à la réduction de la pauvreté. Pour y remédier, le système onusien devrait renforcer son aide au développement des infrastructures en Afrique, de façon que les pays africains, la Commission de l'Union africaine, l'Agence du NEPAD et les communautés économiques régionales mènent à bien les réformes réglementaires, mobilisent davantage les ressources nationales et facilitent les initiatives transfrontalières dans le cadre du Programme de développement des infrastructures en Afrique.**

110. **Compte tenu de l'importance de l'agriculture pour la sécurité alimentaire et le développement du continent, le système des Nations Unies devrait intensifier ses efforts pour aider les pays africains à atteindre l'objectif fixé par la Déclaration de Maputo sur l'agriculture et la sécurité alimentaire en Afrique – à savoir l'affectation de 10 % du budget national à l'agriculture – et à dépasser l'objectif de 6 % de croissance du secteur agricole que prévoit le Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine.**

111. **Pour renforcer l'intégration économique régionale en Afrique, les organismes des Nations Unies devraient aligner les cycles de planification, de programmation et de budgétisation des programmes de pays sur les cycles nationaux de planification et de budgétisation et sur les programmes régionaux et sous-régionaux. En outre, ils devraient fournir un appui cohérent et coordonné au renforcement des capacités africaines par le biais du Programme décennal de renforcement des capacités de l'Union africaine.**

112. **Les entités des Nations Unies devraient également s'attacher plus encore à apporter une aide coordonnée, globale et cohérente à la mise en œuvre des recommandations figurant dans le document final de la Conférence des** Nations Unies **sur le développement durable, en les intégrant notamment dans leurs plans d'action et leurs budgets. Ils devraient plus particulièrement accroître leur soutien à la mise en œuvre de politiques de croissance verte en Afrique et participer ainsi à l'élaboration d'une stratégie d'investissement pour le passage vers une économie verte.**

113. **Le système des Nations Unies devrait en outre adopter une stratégie coordonnée et cohérente pour veiller à ce que les priorités du NEPAD se reflètent totalement dans le programme de développement pour l'après-2015, notamment pour ce qui concerne la bonne gouvernance et le lien entre paix, sécurité et développement. Il lui faut également – et c'est tout aussi important – redoubler d'efforts pour veiller à ce que l'Afrique atteigne les objectifs du Millénaire pour le développement d'ici 2015.**

114. **Conformément à la résolution 66/287 de l'Assemblée générale, le système des** Nations Unies **doit prendre toutes les mesures nécessaires pour renforcer le rôle de l'Équipe spéciale interinstitutions des Nations Unies sur l'Afrique, en vue d'accroître la cohérence et l'intégration du soutien des Nations Unies à l'Afrique, notamment en ce qui concerne le suivi de l'application de tous les textes issus des conférences et sommets mondiaux qui concernent l'Afrique.**

Annexe

Appui fourni par les organismes des Nations Unies à l'Afrique : ressources financières et humaines consacrées à l'Afrique, 2010-2012

		Montant (en milliers de dollars É.-U.)			*Part des ressources consacrée à l'Afrique (pourcentage)*		
Entité	*Nature de l'appui*	*2010*	*2011*	*2012*	*2010*	*2011*	*2012*
Fonds commun pour les produits de base	Engagements au titre des projets	3 416	12 098	8 587	10,0		
Département des affaires économiques et sociales/Bureau de l'appui au Conseil économique et social et de la coordination	Appui financier (total)	284	109				
Département de l'information	Ressources financières et humaines	1 162	1 152	1 146	100	100	100
Commission économique pour l'Afrique	Allocation au titre du chapitre 18 du budget régulier (total)	60 505	50 053	52 246			
	Allocation au titre du chapitre 11 du budget régulier (total)	924	542	540			
Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture	Programmes sur le terrain (total)	297 800	319 500	292 900	33	34	38
	Assistance d'urgence	149 600	174 000	197 600	37	43	59
	Coopération technique	148 200	145 500	95 300	30	28	23
Agence internationale de l'énergie atomique[a]	Fonds de coopération technique	27 366	16 694	22 549			
	Ressources extrabudgétaires	2 644	2 972	4 771			
	Programme de coopération technique (total)	30 011	19 667	27 320	26,3	25,1	29,9
Organisation internationale du Travail	Budget ordinaire	34 194	34 194	39 560	9,4	9,4	9,2
	Part des ressources humaines consacrées à l'Afrique (budget ordinaire)	23 951	23 951	27 050	9,6	9,6	9,0
Organisation maritime internationale	Ressources financières	4 089	5 685	6 511			
	Ressources humaines	21	24	24			
Fonds monétaire international	Prêts au titre du Fonds pour la réduction de la pauvreté et la croissance	806 600	1 179 900	995 200			
	Subventions aux pays pauvres très endettés[b]	1 102 900	8 000	60 500			
	Allègement de la dette pour l'Afrique subsaharienne		6 218 000	6 598 000			
Union internationale des Télécommunications	Appui financier	1 797	4 239	3 323	24	24	25
Centre du commerce international	Ressources financières	13 166	17 319	11 095[c]	37,7	41,1	53

Entité	Nature de l'appui	Montant (en milliers de dollars É.-U.)			Part des ressources consacrée à l'Afrique (pourcentage)		
		2010	2011	2012	2010	2011	2012
Programme commun coparrainé des Nations Unies sur le VIH et le sida	Appui à l'Union africaine	66 595	66 595				
Bureau de la coordination des affaires humanitaires	Contributions budgétisées	74 369	81 688	90 019			
	Nombre de membres du personnel sur le terrain[d]	949	815	861			
Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique[e]	Ressources financières	4 303	4 275	4 275	100	100	100
Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés	Dépenses budgétisées	1 878000	1 936 000		36	40	
	Nombre de membres du personnel	6 319	6 877		48	50	
Bureau d'appui à la consolidation de la paix	Fonds pour la consolidation de la paix (subventions pour interventions dans le cadre de projets stratégiques)	89 360	80 607		86,3	86,4	
Fonds des Nations Unies pour l'enfance	Ressources financières pour l'Afrique subsaharienne	1 577 176	1 870 867		55	53	
Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement	Dépenses engagées pour l'Afrique	7 551	9 188	9 426	19,3	23,5	27,4
Fonds des Nations Unies pour la démocratie	Financement de projets		4 600	5 885			
Programme des Nations Unies pour le développement	Contributions financières par le programme régional		617	650			
	Contributions financières au fonds d'affectation spéciale multidonateurs		1 600	1 300			
Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes	Ressources financières	40 189	50 968	63 576	20	23	22
Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat)	Dépenses engagées pour l'Afrique	21 681	19 787		10	9	
Office des Nations Unies contre la drogue et le crime	Dépenses financières (total)	39 428	42 734	50 843	24	24	25
Bureau des Nations Unies pour les partenariats[f]	Dépenses			22 380			
Fonds des Nations Unies pour la population	Dépenses engagées au titre du programme de pays	126 200	132 200		44,2	45,8	
	Nombre de membres du personnel	891	995		40,9	43,6	
Université des Nations Unies	Ressources financières (estimation du total)	300	300				
Banque mondiale				546 500			

Entité	Nature de l'appui	Montant (en milliers de dollars É.-U.) 2010	2011	2012	Part des ressources consacrée à l'Afrique (pourcentage) 2010	2011	2012
Organisation mondiale du tourisme[g]	Programme régulier (total)	15 354	15 917		1,4	0,9	
Organisation mondiale du Commerce/Fonds pour l'application des normes et le développement du commerce		1 629	1 216	1 928	47	28	38

Source : Institutions, départements, programmes, fonds et organismes du système des Nations Unies.

Note : Les données ont été intégrées dans le tableau sur la base des informations transmises par les organismes du système des Nations Unies. Les chiffres sont estimatifs ou provisoires, comme l'indiquent les organismes concernés.

[a] Depuis 2011, les programmes de l'AIEA sont budgétisés en euros. Le taux de conversion utilisé entre l'euro et le dollar américain est de 0,774 pour 2011 et de 0,754 pour 2012.

[b] Y compris l'assistance temporaire et/ou les décaissements au point d'achèvement.

[c] La baisse relative de l'aide apportée à l'Afrique en 2012 par rapport à 2011 est due à l'arrivée à son terme du Programme d'appui au renforcement des capacités de commerce international au service de l'Afrique, financé par l'Agence canadienne de développement international. Les chiffres devraient augmenter en 2013-2014 dès que le programme qui lui succédera sera opérationnel.

[d] Les chiffres fournis concernent le personnel déployé sur le terrain.

[e] Comme pour tout bureau ou département du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies, le budget du Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique est établi sur une base biennale. Par conséquent, les données pour 2012 représentent la moitié du montant total pour l'exercice biennal en cours.

[f] Les dépenses de la Fondation pour les Nations Unies ont été affectées aux organismes des Nations Unies par le Fonds des Nations Unies pour les partenariats internationaux, qui fait partie du Bureau des Nations Unies pour les partenariats.